



Votre lettre syndicale

France Télécom SA

Édition Nationale

“ **Edito** Il y a onze mois, pour la première fois vous avez élu des Instances de Représentation du Personnel (IRP) à FT SA. Nous souhaitons maintenant faire le point régulièrement sur les sujets qui nous préoccupent tous : La stratégie de l'entreprise, l'emploi, le fonctionnement des IRP, les ASC, l'intégration des différentes filiales parmi lesquelles Transpac. Chaque mois, vous recevrez donc **votre lettre syndicale**, éditée par la CFE-CGC de France Télécom. Faites-le savoir autour de vous. Inscrivez-vous sur notre liste mail et faites inscrire vos collègues ! ”

Le fait du mois : La fusion Transpac

Conclusion d'un long processus engagé il y a près de 18 mois, et qui fera suite aux votes favorables à l'unanimité des CE de Transpac, SCE et du CCE, la fusion Transpac sera effective au 1er janvier 2006.

Elle s'inscrit dans un vaste programme de réorganisation qui vise à unifier les activités Entreprises, en développer l'internationalisation et réorienter les métiers vers le service. Bien que positives, ces orientations interviennent tardivement au regard de l'organisation du marché et des progrès de la concurrence. Il est par ailleurs totalement incompréhensible que la branche entreprise reste constituée d'une douzaine de sociétés différentes (Equant, Expertel Consulting, Etrali, Intelmatique, Orange entreprises...) alors que déjà 4 propositions de fusion nous ont été présentées en moins de 2 ans (Cofratel, Expertel SFM...) N'eut-il pas mieux valu une réorganisation générale, gage d'économie de temps, d'énergie et de stress ?

Le maintien d'entités multiples, rend opaque et complexe la gestion de l'entreprise et des relations avec ses clients. La louable stratégie qui vise à faire de France Télécom un acteur majeur dans le domaine du service aux entreprises n'est pas neuve. Plusieurs expériences fort peu concluantes ont eu lieu : Télésystème, Fteb...

La direction tirera-t-elle les leçons de ce passé erratique ? Diriger France Télécom est à la fois un privilège et une responsabilité. Si les erreurs venaient à perdurer, il serait normal qu'elles soient mises sur la place publique, l'État restant notre principal actionnaire, et donc à travers lui les contribuables.

Les personnels et leur rémunération ne devront pas être une fois de plus les victimes des erreurs de la Direction. Nous y veillerons ! Il est clair que la fusion avec Transpac est le prélude aux réorganisations majeures qui nous attendent et en particulier le rapprochement avec Equant et Orange Entreprise.

La CFE-CGC, est déjà particulièrement active dans les négociations sur les nombreux sujets qui concernent l'intégration des salariés de Transpac. Un accord concernant le maintien des instances de représentation du personnel (DP, DS) de Transpac au sein de SCE a été signé à l'unanimité des OS.

La CFE-CGC réclame l'ouverture immédiate des négociations concernant les accords de substitution pour permettre à chaque salarié de bénéficier du meilleur des avantages sociaux des deux sociétés.

La CFE-CGC souhaite la bienvenue aux 3 000 salariés de Transpac ! Elle présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnels de FT SA pour l'année 2006

Le + syndical

décembre 2005

INFO Groupe :

256 millions d'euros, c'est le montant de l'amende infligée par le conseil de la concurrence à Orange.

L'entière responsabilité de cette prétendue entente incombe à la direction. Cette dernière a malgré tout annoncé que la participation et l'intéressement des personnels en seraient affectés. **Le personnel n'a pas une fois de plus à supporter les conséquences des erreurs de gestion de la direction !**

On peut néanmoins s'interroger sur ce nouveau durcissement réglementaire et sur le montant disproportionné de cette amende. Il faut également se questionner sur les intentions exactes de notre principal actionnaire, l'état français, qui de façon constante ne remplit pas ses obligations capitalistiques, favorise nos concurrents et alourdit nos charges.

INFO Région

Le projet AE Caraïbes : les limites d'une logique bureaucratique.

Le projet de fusion des 3 AE d'Outre-Mer, avant tout dicté par le groupe, a pour objectif de les mettre sous le même carcan tout en **escamotant les sujets de fond :**

Selon les experts du Cabinet Sécafi Alpha, commandité par le CCE, les motivations du projet et son organisation elle-même sont éminemment **discutables**, les économies induites par la réorganisation ne sont pas démontrées et un **risque majeur** serait pris au regard des spécificités géographiques et culturelles !

De surcroît le projet n'investit pas suffisamment dans la présence commerciale, laissant le champ libre à la concurrence...

Au final, il est clair qu'il s'agit d'une étape d'un processus plus vaste qui fait abstraction des réalités du terrain : **Prélude à une fusion des DR ?**

Jean-Louis Bombe et Régis Garreau

Activités sociales et culturelles (ASC): un retard dramatique

Pierre Morville, membre de la commission ASC

France Télécom est la seule entreprise française qui jusqu'en 2005, ne disposait pas d'IRP. C'est la seule grande entreprise qui a vu pendant de nombreuses années, ses personnels dessaisis de la gestion de leurs budgets sociaux et de leurs activités sociales et culturelles au profit de structures dépendantes de la Direction ou externes à l'entreprise. La privatisation et la modification de statut ouvraient donc un changement majeur, principalement caractérisé par la ré-appropriation par les personnels (par le biais des CE) d'une partie importante de **salaires différés et donc de pouvoir d'achat**.

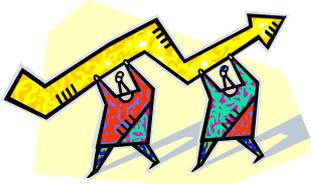
Ce que la direction de l'entreprise appelle négligemment et indûment, la « politique de subventions de France Télécom » **représente 2,25% de la masse salariale soit tout de même 160 millions d'euros (plus d'un milliard de Francs) par an, ou encore 1 200 euros par personne travaillant à FT SA !**

L'ancien système des ASC géré par la Direction, DAS et les OS (sauf la CFE-CGC), a trois caractéristiques générales :

Opacité : qui était financé et pourquoi ?

Inégalité : peu de gens profitaient de peu de choses, sans que l'on connaisse bien les conditions d'accès aux offres.

Prestations médiocres, tant au niveau du prix, de l'accès, de la qualité et de l'information.



L'attente des personnels de FT pour des prestations nouvelles et de bien meilleure qualité est donc à la hauteur de leur insatisfaction actuelle. Pour organiser la transition, la Direction et les OS ont décidé de créer différentes commissions. Celles-ci se sont, hélas, laissées enfermer dans une logique de « transition très progressive ». Cela arrange bien la seule direction de FT, et notamment la direction de la DAS (Direction des Affaires Sociales) qui souhaite démontrer « qu'avant, c'était mieux ». Reconnaissons que les élus du CCE et les membres des différentes commissions prêter le flanc par leur inexpérience collective et parfois par des débats de chapelles syndicales.

Au résultat, aucune activité n'a été à ce jour transférée, et, hormis les 26,8 millions d'euros versés au CE, tout le reste continue comme avant... au plus grand détriment des personnels.

La CFE-CGC a accepté, par mesure d'équité, que la répartition entre les CE ne se fasse pas en fonction de la masse salariale de chaque CE mais des effectifs. Cela avantage les CE où il y a beaucoup de faibles revenus : La CFE-CGC est favorable à la solidarité inter-CE. En revanche l'actuel système de quotient familial doit être impérativement et rapidement révisé car il exclut de nombreuses catégories de personnel du bénéfice des ASC (ex : cadres, jeunes célibataires, concubins ...).

La CFE CGC milite pour un radical changement de cap, notamment autour des cinq idées suivantes :

Remettre les personnels avants droit au cœur du système : Les CE et surtout le CCE se préparent à organiser les ASC sans connaître l'opinion et les attentes des personnels. Il est significatif que contrairement à notre demande, aucun sondage n'ait été organisé par le CCE sur l'ensemble de France Télécom. Les informations éparses dont on a connaissance indiquent que peu de membres du personnel bénéficient pleinement des ASC. Ainsi le budget sport, l'un des plus importants avec 12 millions d'euros, ne bénéficie qu'à moins de 10% des personnels !

Bâtir une offre transparente : il flotte sur l'ancien système une forte odeur de passe-droit. Il est donc décisif que la nouvelle gestion des ASC soit d'une transparence exemplaire avec deux mesures clés : le **recours à des appels d'offres publics** pour tout marché par chaque CE et par le CCE pour tout ce qui concerne les activités centralisées ; et la **publicité** donnée à ces appels d'offres et aux prestataires choisis.

Faire confiance aux CE : Les Comités d'Établissements étant plus proches des personnels que le CCE, la majeure partie des activités sociales et culturelles, dont les activités sportives, doit être directement gérée par eux. Si une gestion d'une partie des activités doit être gérée de façon centralisée, cela ne peut concerner que quelques activités (comme les vacances enfants) et ne pas excéder 30% du budget global.

Solidarité n'est pas exclusion ! La politique de quotient familial actuellement pratiquée aboutit à priver de nombreux personnels de tous bénéfices des ASC, surtout s'ils sont cadres. Un jeune ingénieur célibataire ne peut aujourd'hui bénéficier de rien alors que les ASC ne sont, rappelons-le que du salaire différé ! Majoritairement, les prestations proposées par les CE et le CCE doivent profiter à tous.

Professionaliser la gestion des ASC : Les budgets sont conséquents. La gestion de ces activités doit, selon la CFE-CGC, être confiée à des professionnels y compris après appel d'offres public, à un prestataire externe.



Votre lettre syndicale

France Télécom SA

Sondage ASC réalisé par la division R&D (juillet-août 2005)*

Le CE de FTRD concerne 4 000 collaborateurs répartis sur 7 sites de tailles très variables (20 collaborateurs pour le plus petit, 1 500 pour le plus gros). Un questionnaire assez détaillé a été envoyé. 1 500 réponses ont été reçues au total pendant la durée de mise à disposition du questionnaire, soit environ 35% des collaborateurs. Ce chiffre est d'autant plus considérable qu'il a été obtenu en grande partie dès les deux premières semaines de mise à disposition du questionnaire, en plein été et qu'aucun mail de relance n'a pu être envoyé.

Sur l'existant et le portail AGORA : « Site sans intérêt si on n'a pas d'enfant et que l'on n'est pas parisien. Choix trop parisien des spectacles. Malgré le nombre important d'offres pour les vacances adultes, beaucoup n'en sont pas satisfaits, notamment en raison d'une offre systématiquement famille. Manque d'information et d'intérêt des prestations.

Le tarif des prestations accessibles via Agora (Atoukolo et Azureva) devrait être facilement consultable depuis Agora. Très utilisé pour la participation sport (ticket sport) et forte demande de création de service de billetterie locale. »

Vacances adultes : « Très forte demande d'attribution de chèques vacances à tous les salariés, une aide - (subvention) - financière directe de vacances à d'autres organismes qu'Azureva. Amélioration de l'information sur l'existant et sur les aides disponibles. Meilleurs contrôle, suivi et garantie de qualité des prestations offertes. Un point d'entrée unique et une simplification des procédures. »

Vacances enfants : « intérêt confirmé pour Atoukolo mais demande de prise en compte de structures de proximités et du libre choix du prestataire. »

Billetterie : « 79% souhaitent une billetterie complémentaire à celle proposée par Agora (6% contre). **Forte demande de spectacles locaux.** »

Guichet sport : « La gestion est trop lourde et 63% des agents souhaitent l'extension du ticket sport à d'autres activités, culturelles en particulier. »

*Le sondage dans son intégralité sera rapidement disponible sur le site du SNCGC

Les enseignements de ce sondage :

« **Les attentes des personnels** vont avant tout vers un service de billetterie de proximité, et des aides pour les vacances.

En matière **d'aide vacances**, la demande concerne surtout l'aide aux vacances familles, que ce soit sous forme de chèques vacances, de négociations de tarifs privilégiés auprès de grands organismes de vacances allant au-delà des réductions actuelles proposées via Agora ou sous la forme d'organisation ponctuelle de week ends ou courts séjours.

Pour les **vacances enfants**, malgré la satisfaction qu'apporte Atoukolo, un effort devrait être porté par les commissions ASC locales pour se rapprocher des structures locales afin de proposer des centres aérés aux enfants.

La **petite enfance** et en particulier le problème de l'accès à une crèche ou à un mode de garde aidé est un point de préoccupation fort, quel que soit le site. Chaque commission ASC locale aura à trouver la solution la mieux adaptée localement.

Enfin, les **médiathèques** existantes devront être maintenues et développées. »

Chèques Cadeaux, en attendant...

Pour l'année 2005, l'ancien système a continué de fonctionner. Sur les 160 millions d'euros, seuls 26 millions d'euros ont été versés aux CE, soit environ 200 euros par salarié.

Les CE n'ayant pas eu le temps de s'organiser, la plupart ont fait le choix de distribuer tout ou partie de leur budget en chèques cadeaux. Ainsi à SCE, c'est 180 euros de Chèques Cadeaux qui ont été distribués.

Trois outils pour les ASC :

La commission de transfert a pour objet de préparer le transfert des activités qui seraient mutualisées (vacances enfant et adultes, sport, billetterie, prestations sociales et solidarité). Elle bute depuis des mois sur des problèmes purement techniques (nouveau portail de remplacement d'Agora).

La commission ASC du CCE a pour fonction de piloter les activités qui seraient mutualisées au niveau du CCE, de sélectionner les prestataires, de gérer les différents paramètres (ex. quotients familiaux). Elle ne s'est à ce jour pratiquement pas réunie.

L'accord de gestion : Un texte est actuellement négocié entre les différentes organisations syndicales. Il sera ensuite présenté au CCE qui le proposera à la signature des 38 CE. Ce texte déterminera le champ et le pourcentage des activités mutualisées. Cet accord semble aujourd'hui de plus en plus improbable tant sont importantes les divergences entre les différentes organisations syndicales. Rappelons cependant avec force qu'en fin de course, les CE restent maîtres de leur budget.



Votre lettre syndicale

France Télécom SA

INFO CCE (par Sébastien Crozier, élu CCE)

Les CCE se déroulent désormais à raison de deux, voire quatre jours par mois . Au sommaire des 14 et 15 novembre derniers, la création de l'AE Caraïbes qui continue d'alimenter la polémique (cf. Info régions), les astreintes. L'optimisation de la Disu et la fusion Transpac (cf. fait du mois) sont revenus à l'ordre du jour puisque l'entreprise n'avait pas fourni suffisamment d'éléments

Quant aux nouveaux sujets, ils concernaient la sous-traitance du Centre d'appels de renseignements téléphoniques pour Pages Jaunes, le regroupement sur deux sites de l'activité prestation réseaux dommages créances en URR, l'évolution de la PVV (part variable vendeur). Le sujet des ASC n'avance guère et a fait l'objet de discussions concernant l'appel d'offre d'un nouveau portail destiné à remplacer Agora (cf. dossier).

L'évolution de la PVV. traduit la soumission de la direction à la dictature duprofit immédiat. La PVV est en effet composée des seuls indicateurs suivis par les marchés financierst. Il est inacceptable de faire subir aux commerciaux la pression erratique exercée par les fonds de pension.

Le sujet des astreintes est le plus sensible ! La Direction a décidé de dénoncer une note administrative datant de 1982. La CFE-CGC affirme que cette dénonciation ne s'applique en aucun cas aux salariés de droit privé puisque la réglementation étatique n'a jamais été tenue de respecter le code du travail.

La CFE-CGC a sur cette question comme sur d'autres posé de nombreuses questions par écrit aujourd'hui restées sans réponse. La CFE-CGC a ainsi demandé que les heures supplémentaires pour les fonctionnaires ne soient plus payées à un tarif inférieur aux heures normales. La direction joue sur les différences de statut privé public pour réduire les garanties des uns et des autres.

La sous-traitance du 118 008 (pages jaunes) pose le débat de l'orientation stratégique de France Télécom dans le domaine des Services de Renseignements et l'appartenance durable de Pages Jaunes au groupe. La CFE-CGC s'inquiète de la vente prévisible de PJ.

Le regroupement sur deux sites de l'activité prestations réseaux dommages créances en URR pose une nouvelle fois la question de l'organisation de l'emploi dans les régions. Au nom de l'efficacité, FT déstructure l'activité en régions. La CFE-CGC demande à ce que la Direction donne les éléments de son schéma directeur sur l'emploi dans les régions.

Le projet d'optimisation de la DISU (Direction de l'Infogérance et du Service aux Utilisateurs) vise en fait à diminuer le personnel affecté à l'assistance informatique. La CFE-CGC demande à ce que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité de service et des utilisateurs.

Un CCE qui avance lentement, trop lentement à la fois en raison de la multiplicité des sujets et de l'absence de maturité des élus et d'une absence visible de considération de cette importante instance de représentation du personnel par la direction.

La CFE-CGC devient la 2ème organisation syndicale chez Orange sur le collège cadre !

20,9% de représentativité, 2 sièges sur 13 au CE (au lieu de 1 sur 12) : cette progression, qui résulte de l'élection d'un candidat CGC au Conseil d'administration d'Orange France fait de la CFE-CGC un acteur incontournable du dialogue social.

Même si nous regrettons que la moindre participation des cadres favorise les syndicats les plus conservateurs, nous tenons à adresser à nos militants nos chaleureuses félicitations pour ce beau résultat, fruit d'un travail acharné et de longue haleine !



Ligne S.O.S. SALARIES

Devant la multiplication des problèmes, La CFE-CGC a ouvert une assistance téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7 pour connaître vos droits ou demander de l'aide:

N° Indigo 0 825 057 241

0.15 € TTC / MN

Cette lettre est éditée par la section CFE-CGC de France Télécom SA.

Responsable de la publication : Jean Pierre Forbé

Coordination éditoriale :

Frédérique Limido 01 56 66 74 59

Pour recevoir cette lettre par voie électronique, écrivez à :

Frederique.limido@francetelecom.com

Comité éditorial :

Pierre Morville, Régis Garreau, Sébastien Crozier